



RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions
- TPSGC
11 Laurier St./11, rue Laurier
Place du Portage, Phase III
Core 0B2 / Noyau 0B2
Gatineau
Québec
K1A 0S5
Bid Fax: (819) 997-9776

SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution
Armoured Vehicles Support/Soutien des véhicules
blindés
11 Laurier St./11, rue Laurier
Place du Portage Phase III 6C1
Gatineau
Québec
K1A 0S5

Title - Sujet Véhicule de combat ultraléger	
Solicitation No. - N° de l'invitation W6399-16HB11/B	Amendment No. - N° modif. 005
Client Reference No. - N° de référence du client W6399-16HB11	Date 2016-09-08
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$BL-265-25938	
File No. - N° de dossier 265bl.W6399-16HB11	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2016-10-03	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input checked="" type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Brisard, Pascale	Buyer Id - Id de l'acheteur 265bl
Telephone No. - N° de téléphone (873) 469-4755 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

La présente modification vise à répondre aux questions 15 à 19 et à apporter cinq changements à la demande de propositions (DDP).

Question 15

À l'appendice B1, Spécifications techniques, page 3, paragraphe 3.4, Poids : Cette section contient une liste des éléments exigés à inclure dans le poids à vide pour le système de 28 V. Elle n'inclut pas l'amplificateur de 50 W; mais sous Communications à l'appendice B2, Biens fournis par le gouvernement, on indique un amplificateur simple de 50 W comme poids à vide. Devons-nous inclure cet amplificateur dans le poids à vide?

Réponse 15 et modification à la DP n° 8

L'amplificateur de 50 W indiqué à l'appendice B2 est une charge utile et non un poids à vide. En conséquence, l'appendice B2 est modifié comme suit :

Dans l'appendice B2, pour NNO 5996-01-572-8487, Amplificateur simple 50 W, plateau simple

Supprimer: Poids à vide

Insérer: Charge utile

Question 16

Appendice B2, Biens fournis par le gouvernement, sous Communications, on indique un onduleur de 1000 W, mais l'appendice B1, Spécifications techniques, indique « Le véhicule doit être équipé d'un convertisseur continu-alternatif de 1800 W à ondes sinusoïdales (de 28 V c.c. à 115 V c.a.) ». Veuillez clarifier lequel des deux doit être utilisé.

Réponse 16

Veuillez consulter la modification à la DP n° 4, réponse à la question 3.

Question 17

À l'appendice B1, Spécifications techniques, page 3, paragraphe 3.4, Poids, on indique que la trousse d'outils de base de l'utilisateur est incluse dans le poids à vide du véhicule. La liste d'éléments n'est pas incluse dans l'appendice B2, Biens fournis par le gouvernement. Pouvez-vous préciser les éléments à inclure dans cette trousse?

Réponse 17

La trousse d'outils de base de l'utilisateur est un article fourni par le soumissionnaire. Les outils inclus dans la trousse sont ceux que le soumissionnaire juge nécessaires pour permettre à l'utilisateur du véhicule de réaliser les tâches quotidiennes d'entretien du conducteur et changer un pneu.

Question 18

À l'appendice B1, Spécifications techniques, page 3, paragraphe 3.4, Poids, on précise les éléments inclus dans le poids à vide du véhicule automobile du gouvernement (VAG). Les éléments généraux, indiqués dans la TOP 2-2-801, comprennent un pneu de rechange, le support du pneu de rechange, un vérin, le support du vérin, un extincteur, le support de l'extincteur, ainsi que la trousse d'outils de base de l'utilisateur. Les procédures d'essai TOP 2-2-801 relatives à la pression au sol et à la distribution du poids ne précisent pas les éléments généraux. Devons-nous supposer que les éléments généraux doivent inclure seulement un pneu de rechange, le support du pneu de

rechange, un vérin, le support du vérin, un extincteur, le support de l'extincteur, ainsi que la trousse d'outils de base de l'utilisateur?

Réponse 18 et modification à la DP n° 9

Réponse :

Non. Conformément aux procédures d'essai opérationnelles 2-2-801, les éléments généraux sont définis comme étant l'équipement du véhicule nécessaire pour permettre l'utilisation et l'entretien du véhicule de façon adéquate. Toutefois, les articles de base doivent **aussi** inclure un pneu de rechange, le support du pneu de rechange, un vérin, le support du vérin, un extincteur, le support de l'extincteur, ainsi que la trousse d'outils de base de l'utilisateur.

Modification n° 9:

À l'Appendice B1, article 3.4.1 Poids, sous-paragraphe a.

Modifier tel que suit :

- a. Le VCUL doit avoir un poids à vide (PV) de 2500 kg ou moins, selon ce qui est défini dans les procédures d'essais opérationnelles 2-2-801, *Weight Distribution and Ground Pressure (Wheeled and Tracked Vehicles), US Army Development Test Command, Test Operations Procedure (Répartition du poids et pression au sol [véhicules à roues et à chenilles], Commandement des essais de développement de l'armée américaine, Procédures d'essai et de fonctionnement)*. Les éléments de survivabilité intégraux indiqués dans les procédures d'essais opérationnelles 2-2-801 comprennent l'ensemble de l'anneau de tourelle, les deux systèmes de montage à bras oscillant et les supports permettant de boulonner les bases de l'antenne au véhicule. Les éléments généraux indiqués dans les procédures d'essais opérationnelles 2-2-801 comprennent **aussi** un pneu de rechange, le support du pneu de rechange, un vérin, le support du vérin, un extincteur, le support de l'extincteur, ainsi que la trousse d'outils de base de l'utilisateur. Aux fins de précision, le système électrique de 28 V c.c., le système d'éclairage à infrarouge et le câblage de l'équipement de communications sont compris dans le PV.

Question 19

Section 3.1.5, Exigences, Généralités, on indique ce qui suit :

La plate-forme de VCUL doit déjà posséder un historique avéré en matière de fourniture et de soutien de solutions de manœuvre correspondant au profil de mission mentionné à l'appendice B3. Un historique avéré inclut la fourniture d'au moins 10 plates-formes de VCUL qui ont été utilisées avec une unité militaire d'un pays de l'OTAN ou une unité des Forces de défense de l'Australie.

Le terme « plate-forme de VCUL » signifie-t-il qu'au moins 10 unités du modèle de VCUL à fournir doivent avoir été utilisées avec une unité militaire d'un pays de l'OTAN? Si une nouvelle génération d'une plate-forme de véhicule doit être fournie, peut-on inclure l'historique de la génération antérieure dans l'historique avéré?

Réponse 19

Oui. Une nouvelle génération de véhicules sera acceptée, et l'historique de la génération antérieure sera pris en compte relativement aux 10 unités.

Modification à la DP n° 10

À l'Appendice 2 de la partie 4, article 4.1 Livraison des véhicules, sous-paragraphe 1.

Modifier tel que suit :

Dans le cadre de la DDP, chaque soumissionnaire doit fournir au moins un (1) et au plus deux (2) VCUL répondant aux caractéristiques techniques et de rendement énoncées à l'annexe B1. Les deux véhicules doivent être identiques et représenter le produit qu'on prévoit fournir si le soumissionnaire devait se voir attribuer le contrat. Un véhicule doit être livré au plus tard à 14 h 00, heure d'Ottawa, à la date de clôture de la DDP. Un deuxième véhicule peut être livré à la même heure et au même endroit à la discrétion du soumissionnaire. La livraison d'un deuxième véhicule vise à permettre la poursuite des essais advenant que le premier véhicule soit hors d'usage ou qu'il ne soit pas prêt pour les essais. Si le soumissionnaire ne livre pas le ou les véhicules de la façon décrite à l'étape 1 de la DDP, cet aspect sera mentionné dans le rapport d'évaluation préliminaire.
Tous les VCUL doivent être livrés à l'endroit suivant :

Centre de soutien aux essais techniques (Terre) (CSETT)
720 Bluenose Private
Bâtiment 555 d'Uplands
Ottawa (Ontario)
Canada
K1V 7M9
Attn: Dan Rolfe
Bureau: 613-990-2373
Cell: 613-897-3974

Modification à la DP n° 11

À l'Appendice 2 de la partie 4, article 4.2 Séances de familiarisation

Modifier tel que suit :

4.1 Séances de familiarisation

Chaque soumissionnaire devra tenir deux séances de familiarisation. La première séance de familiarisation sera organisée ~~par le MDN~~ au CSETT à Ottawa, en Ontario, ~~au cours de la première semaine après l'étape 2, soit la date de clôture de la DDP le jour ouvrable suivant immédiatement la date de clôture de la DDP.~~ La deuxième séance de familiarisation aura lieu à la Garrison Petawawa à l'intention des opérateurs de combat, soit avant que n'ait lieu l'évaluation du calendrier des essais par les utilisateurs (partie 2). La durée de chaque séance de familiarisation sera limitée à une heure (60 minutes). On recommande que chaque soumissionnaire prépare une feuille de référence décrivant les réglages du véhicule (soit les différentiels, la pression des pneus, la suspension, etc.) ou les différentes caractéristiques et la façon de les utiliser, ainsi que les opérations spéciales en lien avec les essais prévus.

Modification à la DP n° 12

À la Partie 2 – Instructions à l'intention des soumissionnaires, article 3. Demandes de renseignements - en période de soumission

AJOUTER :

3e période de questions : les demandes devraient être présentées au plus tard le 19 septembre 2016.